

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 :

BILAN DES OPÉRATIONS RECENTES DE CONTRÔLE DU COUVRE-FEU DANS L' AISNE

Laon, le 05 février 2021

Depuis l'instauration du couvre-feu le 16 janvier de 18h00 à 06h00, la police et la gendarmerie de l'Aisne sont pleinement mobilisées pour s'assurer de son respect, condition nécessaire à une lutte plus efficace contre la pandémie actuelle en limitant ainsi les brassages et interactions.

Au cours de la période du 30 janvier au 4 février 2021, des opérations de contrôle plus nombreuses ont été menées par les forces de l'ordre sur l'ensemble du département sur instruction du préfet de l'Aisne et conformément aux orientations gouvernementales visant à éviter autant que possible le confinement.

Le bilan fait état de **3850 contrôles menés et 163 verbalisations**. Il témoigne, outre cette mobilisation, du respect sur un plan général des règles sanitaires, et donc d'un esprit de responsabilité de nos concitoyens. C'est pourquoi il importe de ne pas réduire ses effets par un comportement moins responsable d'une petite partie d'entre eux.

D'autres opérations de contrôle continueront d'être menées quotidiennement sur l'ensemble du département afin de veiller au respect des mesures sanitaires, y compris les jauges dans les commerces et la fermeture effective au public des établissements qui ne sont pas autorisés à en accueillir. A cet égard, 5 procédures de sanctions ont été engagées depuis samedi dernier.

Pour rappel, les déplacements pendant les heures du couvre-feu sont interdits, sauf motifs dérogatoires (attestation), sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.